

Durée

14 heures (2 jours)

Personnes concernées

Toute personne responsable de l'exécution d'un travail par un ou plusieurs prestataires de services ou de travaux.

Type de Formation: En présentiel

Durée de validité

A déterminer selon la politique de l'entreprise.

Mini : 4 personnes

Maxi : 8 personnes

Objectifs

- * Maîtriser les éléments de langage,
- * Connaître le cadre réglementaire,
- * Analyser et prévenir les risques liés aux interférences,
- * Suivre des opérations et l'organisation de l'EU.

Pré requis

- * Aucun
- * L'accessibilité à la formation pour les personnes en situation de handicap est étudiée en amont selon les informations fournies.

Méthode pédagogique

- * Méthodes inductives, participatives et directives alternées en fonction de la réactivité du groupe et des questions posées.
- * Echange d'expérience favorisant la prise de conscience de l'utilité du plan de prévention dans le cadre des interférences.
- * Mise en situation à travers un exercice « fil rouge ».

Moyens pédagogiques

- * Photos et vidéos lors de la diffusion.
- * Supports pédagogiques remis à chaque stagiaire (Guides CARSAT).
- * 2 salles proches afin d'effectuer les exercices pratiques en groupe de travail.

Formation animée par un formateur formé au préalable par la Carsat et s'engageant à suivre le référentiel, le support et la méthodologie prescrite par la Carsat Normandie .

Parcours pédagogique

I – Le tour de table.

Présentation des objectifs de la formation.

Présentation du programme de la formation et de l'organisation pratique de la formation.

Nota : une étude de cas sert de « fil rouge » à la formation et permet de présenter les différents sujets.

II – Le contexte réglementaire.

- * Les éléments de langage.
- * Le cadre réglementaire.

III – L'analyse des risques liés aux interférences.

- * C'est quoi un risque ?
- * C'est quoi une interférence ?
- * Comment identifier les risques liés aux interférences ? (Exercice).
- * Exercice fil rouge : Réaliser une analyse du mode opératoire.
- * L'inspection commune préalable : Qui ? Quand ? Comment ? Les jurisprudences.
- * Exercice fil rouge : Recenser les risques liés aux interférences.

IV – Prévenir les risques liés aux interférences.

- * Les mesures de prévention (loi du 31/12/1991).
- * Exercice fil rouge : Proposer des mesures de prévention en lien avec les risques d'interférences.

V – Le suivi des opérations et organisation de l'EU.

- * Avant le démarrage de l'opération.
- * Pendant l'opération.

VI - EVALUATION ET BILAN.

Evaluation des connaissances et du savoir-faire.

- Questionnaire de type QCM (10 questions) .
- Correction collective et reprise en commun des thèmes n'ayant pas été assimilés.

Attestation de formation délivrée en fin de formation.